

Relancer l'économie : Ce que doivent savoir les travailleuses et travailleurs du secteur des soins de longue durée

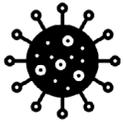
Révisée le 13 juillet 2020

Les travailleuses et travailleurs en soins de longue durée ont traversé une période extrêmement difficile pendant la pandémie. Avant la pandémie de la COVID-19, Unifor et d'autres parties intéressées ont à maintes reprises soulevé les problèmes du manque de personnel, des conditions de travail difficiles, de la faible rémunération des travailleuses et travailleurs de ce secteur, et de l'absence de norme exécutoire de soins directs pour les bénéficiaires.

Malheureusement, il aura fallu qu'une pandémie et des centaines d'éclotions provoquent un grand nombre d'infections et de décès dans les établissements de soins de longue durée pour que ces questions essentielles soient mises en évidence encore davantage dans les médias et l'opinion publique. En Ontario, au moins huit préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) sont décédés de la COVID-19, soulignant ainsi la nécessité de protéger à l'aide d'un équipement de protection individuelle (EPI) les travailleuses et travailleurs qui dispensent les soins les plus personnels. La pandémie a exacerbé les défis auxquels le secteur doit faire face. Parallèlement, la santé et le bien-être des travailleuses et travailleurs et des bénéficiaires des établissements de soins de longue durée ont été mis en péril pendant tout ce temps.

Contrairement à beaucoup d'autres, le secteur des soins de longue durée n'a pas connu de ralentissement ni d'arrêt de ses activités. Des précautions, des mesures de sécurité et des soins supplémentaires ont été nécessaires pendant la pandémie, entraînant une hausse sans précédent des besoins en personnel. Étant donné la pénurie de personnel déjà observée dans les établissements de soins de longue durée, l'ensemble du secteur n'a pas été en mesure de répondre seul à la crise. Des travailleuses et travailleurs d'autres secteurs de la santé et même des militaires canadiens ont été déployés tout au long de la crise pour travailler dans les établissements de soins de longue durée.

En outre, de nombreux travailleurs et travailleuses en soins de longue durée n'ont pas été en mesure de travailler en raison du nombre insuffisant de places en garderie ou parce qu'eux-mêmes ou un membre de leur famille sont immunodéprimés. Ainsi, les autres travailleuses et travailleurs font des heures supplémentaires et se voient refuser leurs vacances, parfois en vertu d'ordonnances d'urgence. Il est clair que toutes les conditions sont réunies pour un effondrement total de l'ensemble du système.



Retour au travail : À quoi les travailleuses et travailleurs en soins de longue durée peuvent-ils s'attendre?

Alors même que les provinces et territoires franchissent les diverses étapes de la réouverture, la situation dans les établissements de soins de longue durée ne changera pas de façon radicale. L'application de protocoles stricts, l'administration de tests à grande échelle, la prévention des éclosions et la hausse des besoins en personnel ne changeront probablement pas beaucoup dans un avenir immédiat.

Tant qu'il n'y aura pas de vaccin et que le virus de la COVID-19 sera présent dans la population, les établissements de soins de longue durée devront continuer de faire preuve de vigilance pour prévenir les éclosions. Les bénéficiaires demeureront particulièrement vulnérables et les travailleuses et travailleurs continueront de courir des risques en raison de leur rôle de fournisseurs de soins auprès des bénéficiaires.

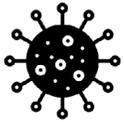
L'Ontario et la Nouvelle-Écosse (ainsi que d'autres provinces, en partenariat avec le gouvernement fédéral) ont mis en place une « prime liée à la pandémie » pour les travailleuses et travailleurs de la santé. Cependant, la somme forfaitaire en Nouvelle-Écosse sera versée en juillet en un versement unique, tandis qu'en Ontario, la prime horaire de 4 \$ et la somme forfaitaire mensuelle devraient se terminer à la mi-août.

What long-term care workers should expect from their Employers

Les employeurs ont la responsabilité et l'obligation de protéger la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs dans leur milieu de travail.

Le syndicat s'attend à ce que les employeurs prennent les mesures suivantes :

- Leading all decisions and actions with the notion of the "precautionary principle"
- prendre des décisions et des mesures en tenant compte du « principe de précaution »; travailler avec le comité paritaire en santé et sécurité au travail ou la représentante ou le représentant en santé et sécurité pour évaluer les risques et prendre des mesures préventives;
- s'assurer que tous les travailleurs et travailleuses disposent d'un EPI;
- s'assurer que les travailleuses et travailleurs reçoivent une formation adéquate et que des informations sont disponibles sur les risques, les pratiques d'hygiène, l'utilisation de l'EPI, etc., en lien avec la COVID-19;
- communiquer régulièrement avec les travailleuses et travailleurs quant aux attentes relatives aux mesures préventives, aux tests de dépistage, ainsi qu'aux pratiques en matière de santé et sécurité sur place;
- s'assurer que les niveaux de dotation sont adéquats afin de fournir des soins appropriés aux bénéficiaires, tout en assurant la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs et des bénéficiaires;
- s'assurer que toutes les directives du gouvernement relatives aux établissements de soins de longue durée sont respectées;
- s'assurer que le montant forfaitaire ou la prime liée à la pandémie offert par le gouvernement est versé aux membres du personnel dans un délai convenable;



- s'assurer que des logements de remplacement sont offerts aux travailleuses et travailleurs qui ne veulent pas mettre leur famille en danger;
- s'assurer que les travailleuses et travailleurs ne sont pas affectés négativement par les absences liées aux soins d'enfants, d'aînés et d'autres personnes à charge en lien avec la pandémie.

De quoi les travailleuses et travailleurs en soins de longue durée ont-ils besoin de la part du gouvernement?

En plus de répondre à la pandémie et de relancer l'économie, les gouvernements provinciaux jouent un rôle important dans le financement et les activités des établissements postsecondaires, alors que le gouvernement fédéral peut mettre en place diverses mesures de soutien.

Le syndicat présente diverses revendications aux gouvernements :

- les provinces devraient continuer de verser la prime liée à la pandémie pendant toute la durée de la crise;
- les provinces devraient délaissier graduellement la prime liée à la pandémie en établissant une norme salariale provinciale améliorée pour les travailleuses et travailleurs en soins de longue durée;
- les provinces, en partenariat avec le gouvernement fédéral, devraient offrir du financement et établir des normes minimales de soins quotidiens (y compris des ratios personnel-résidents) qui sont claires et exécutoires; les provinces doivent résoudre les pénuries de personnel dans le secteur en offrant du financement, en rehaussant les normes salariales, et en exigeant des normes minimales de soins obligatoires;
- les provinces devraient commencer à éliminer progressivement les établissements de soins de longue durée à but lucratif et adopter un modèle d'établissements de soins communautaires sans but lucratif de propriété publique;
- les provinces doivent surveiller étroitement les éclosions dans les établissements de soins de longue durée et rapidement prendre en charge leur administration lorsqu'elles sont incapables de contenir une éclosion;
- les provinces devraient établir un congé de maladie payé de 14 jours pour tous les travailleurs et travailleuses;
- les provinces doivent s'assurer que le transport en commun et les services de garderie demeurent accessibles à tous les travailleurs et travailleuses.

Ressources supplémentaires

Unifor a lancé un carrefour d'information sur la pandémie pour les membres à l'adresse unifor.org/COVID19fr et encourage les membres à visiter le site régulièrement pour des comptes rendus.

Abonnez-vous à Unilien, le bulletin d'information national hebdomadaire du syndicat, à l'adresse unifor.org/sabonner et téléchargez l'application mobile d'Unifor sur votre téléphone intelligent.